



## Certificat provisoire carte assurance maladie européenne

---

Par Chaloupe

Bonjour,

Le 26 septembre 2025 accident de randonnée en Suisse, pour des raisons informatiques le certificat provisoire a pu être demandé uniquement le 27 septembre 2025.

L'hôpital en Suisse a daté la facture du 26 septembre, date de l'hospitalisation.

Donc la prise en charge n'est pas assurée car la date du certificat un jour trop tard.

La sécurité sociale refuse de changer de date pour des raisons informatiques.

La facture est de 14000 francs suisses, j'ai déjà fait un acompte de 1100 francs suisses.

Comment résoudre ?

Avec mes meilleures et meilleures salutations  
Barbara Legeron Stoepel

---

Par kang74

Bonjour

Il vous appartient d'avoir la carte avant le séjour dans un autre pays .

[url=https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/suisse/#sante]https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/suisse/#sante[/url]

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale, les Français de passage doivent être munis d'une carte européenne d'assurance maladie, à demander à leur caisse locale au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'informations, consulter le site de l'Assurance maladie.

En Suisse, les frais d'intervention et de mission des services de secours d'urgence (équivalent du SAMU ou des secours en montagne) qui ne sont pas couverts en tout ou partie par les caisses maladie ou les contrats d'assurance accident sont à la charge des personnes secourues. Ces frais peuvent être élevés (plusieurs milliers d'euros).

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade ou les consulats généraux de France sur place.

Par de là, il ne s'agit pas d'un problème informatique .

De plus , tout n'est pas pris en charge, même si vous aviez la carte avant l'accident en Suisse .

[url=https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/policies-and-activities/moving-working-europe/eu-social-security-coordination/european-health-insurance-card/how-use-card/switzerland-european-health-insurance-card\_en]https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/policies-and-activities/moving-working-europe/eu-social-security-coordination/european-health-insurance-card/how-use-card/switzerland-european-health-insurance-card\_en[/url]

Par de là, je vous confirme que la SS refusera de prendre en charge quoi que ce soit .

Et que même si vous aviez la carte, tout n'aurait pas été pris en charge .

Voyez avec vos contrats d'assurance personnelles ( carte bancaire, accident de la vie etc)